

**Province de Québec
Municipalité de Sainte-Béatrix
MRC de Matawinie**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix tenue à l'Hôtel de Ville, le 10 juin 2024, à compter de 20:00 heures, sous la présidence de monsieur Daniel Arbour, maire.

Sont présents :

M. et Mmes : Denis Ayotte : conseiller # 1
Sylvie Roberge : conseillère # 2
Roger Lasalle : conseiller # 3
Édith Loyer : conseillère # 5
Jean Grégoire : conseiller # 6

Absent : Marc-André Bourbonnais : conseiller # 4

La directrice générale et greffière-trésorière Mme Mélissa Charette agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1- Ouverture de la séance

Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée avec 5 membres présents. Le président de l'assemblée, monsieur le maire Daniel Arbour, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

3- Période de demandes verbales

4- Administration

- 4.1 Approbation des comptes payables et payés
- 4.2 Octroi du mandat à un notaire pour l'acquisition de l'église selon les conditions établies dans la promesse d'achat
- 4.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 684-2024 – Règlement visant à faciliter l'application des dispositions concernant la paix, l'ordre et l'accès tarifé au Parc régional des Chutes Monte-à-peine et des Dalles
- 4.4 Régie intermunicipale du Parc Régional des chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles – Règlement d'emprunt R020-2024 décrétant un emprunt de 555 643\$ pour la réalisation des travaux de construction d'une méga tyrolienne double – Autorisation
- 4.5 Régie intermunicipale du Parc Régional des chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles – Règlement d'emprunt R021-2024 décrétant un emprunt de 272 812.50\$ pour la réalisation des travaux de construction de nouveaux modules d'hébertisme et de nouveaux sentiers pédestre qui seront utilisés pour le fat bike en saison hivernale – Autorisation
- 4.6 Octroi du mandat pour installation de thermopompes murales à l'hôtel de ville dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)
- 4.7 Octroi du mandat pour remplacement du système de chauffage au garage municipal dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)
- 4.8 Octroi du mandat pour réfection de l'escalier de secours à l'hôtel de ville dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)
- 4.9 Octroi du mandat pour prolongement du toit pour protéger l'escalier de secours dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)

- 4.10 Demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec - Appui
- 4.11 Fusion des clubs de motoneiges de Sainte-Béatrix et de Saint-Jean-de-Matha – Demande pour occupation du local au garage municipal
- 4.12 Denrées Matha et ses voisins – Demande de contribution
- 4.13 La Manne Quotidienne – Demande de contribution
- 4.14 Fondation québécoise du cancer – Demande de contribution
- 4.15 Municipalité de St-Côme – Demande de régularisation de la route et de la virée

5- Travaux publics

- 5.1 Accueil de la démission de François Bouchard au poste de manœuvre aux travaux publics
- 5.2 Octroi du mandat – Réfection de la voirie et remplacement de ponceaux sur les rangs Saint-Paul Ouest, Sainte-Agathe et Saint-Vincent conditionnellement à l'obtention du règlement d'emprunt
- 5.3 Réfection de la voirie et remplacement de ponceaux sur les rangs Saint-Paul Ouest, Sainte-Agathe et Saint-Vincent - Autorisation pour emprunt temporaire
- 5.4 Octroi du mandat pour réfection de la route Petit-Beloeil
- 5.5 Signé Lavallée inc – Autorisation de paiement pour service de niveleuse – 11 129.58\$

6- Sécurité publique

- 6.1 Acceptation des plans modifiés pour régulariser le talus près de la rue Panet et l'entrée de la nouvelle caserne
- 6.2 Octroi du mandat à Bell Canada pour déplacement du piédestal et de l'hauban sur la rue Panet près de la 337
- 6.3 Construction de la nouvelle caserne - Autorisation pour emprunt temporaire
- 6.4 Demande pour ajout d'un nouveau « pompier non-formé »
- 6.5 Nouvelle caserne incendie - Octroi du mandat pour contrôle qualitatif des matériaux
- 6.6 GBI Experts-Conseils inc. – Autorisation de paiement pour conception, plans, devis et documents d'appels d'offres dans le cadre de la réfection des routes et remplacement de ponceaux sur Saint-Paul Ouest, Sainte-Agathe et St-Vincent – 7 128.45\$

7- Urbanisme et environnement

- 7.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueduc et d'eaux usées – Mai 2024
- 7.2 Appel d'offres commun GMR-2024-02 - Services d'élimination des déchets domestiques de certaines municipalités de la MRC de Matawinie (Axe 131) – Octroi du mandat
- 7.3 Appel d'offres commun GMR-2024-03 - Services de traitement des matières organiques de certaines municipalités de la MRC de Matawinie (Axe 131) – Octroi du mandat
- 7.4 Octroi du mandat - Évaluation de la capacité résiduelle des systèmes d'assainissement des eaux usées et des systèmes de production d'eau potable de la Municipalité
- 7.5 Chemin Sainte-Béatrix - Demande de cession pour régulariser l'ancienne emprise de route
- 7.6 Autorisation pour embauche d'un inspecteur au service de l'urbanisme et de l'environnement à temps plein
- 7.7 Autorisation pour embauche d'un opérateur en gestion des eaux à temps plein
- 7.8 Demande d'autorisation à la CPTAQ - #445446

7.9 Écocentre – Acceptation du protocole d’entente avec Sainte-Marcelline

8- Varia

9- Période de questions

10- Levée de la séance

150-06-24 **SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter l’ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3- Période de demandes verbales

4- Administration

4.1 Dépôt de la liste des dépenses incompressibles et par délégation et autorisation des dépenses mensuelles du conseil

ATTENDU QUE le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, des dépenses du conseil et de la délégation des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu de la liste remise au conseil municipal ;

151-06-24 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le paiement des dépenses mensuelles du conseil du mois de juin.

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;

Liste des montants	
Chèques émis durant le mois	165 490.20 \$
Prélèvements automatiques	61 792.91 \$
Salaires	68 753.72 \$
Chèques à émettre	111 148.11 \$
TOTAL	407 184.94 \$

ADOPTÉE

4.2 Octroi du mandat à un notaire pour l’acquisition de l’église selon les conditions établies dans la promesse d’achat

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Béatrix désire se porter acquéreur de l’église et que le processus nécessite une transaction notariée

152-06-24 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents de d’octroyer le mandat de la transaction notariée à Coutu & Comtois Notaires et d’autoriser le maire ou la mairesse suppléante et la directrice générale à signer tous les documents inhérents à la transaction.

ADOPTÉE

**Avis de motion
et dépôt**

4.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 684-2024 – Règlement visant à faciliter l'application des dispositions concernant la paix, l'ordre et l'accès tarifé au Parc régional des Chutes Monte-à-peine et des Dalles

Le conseiller M. Jean Grégoire donne avis de motion et dépose le projet de règlement # 684-2024 – Règlement visant à faciliter l'application des dispositions concernant la paix, l'ordre et l'accès tarifé au Parc régional des Chutes Monte-à-peine et des Dalles

4.4 Régie intermunicipale du Parc Régional des chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles – Règlement d'emprunt R020-2024 décrétant un emprunt de 555 643\$ pour la réalisation des travaux de construction d'une méga tyrolienne double – Autorisation

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu de la part de la Régie Intermunicipale du Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles, le règlement d'emprunt R020-2024;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement doit être approuvé par le Conseil municipal des municipalités constituantes avant d'entrer en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le règlement R020-2024 décrète un emprunt de 555 643 \$ nécessaire à la réalisation des travaux de construction d'une méga tyrolienne double dans le cadre du programme de Développement de l'offre touristique des parcs régionaux (DOTPR);

CONSIDÉRANT QUE ces constructions moderniseront et bonifieront l'offre d'activités offertes sur le site du Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles;

153-06-24

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le règlement numéro R020-2024 autorisant le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles à dépenser et financer une somme de 555 643 \$ dont une portion sur un terme de 20 ans pour les travaux visant la construction des structures de la méga-tyrolienne double et une autre portion sur un terme de 10 ans pour l'achat du matériel de sécurité.

QUE M. Daniel Arbour, maire et Mme Mélissa Charette, directrice générale, soient autorisés à signer tous les documents en lien avec cette demande.

ADOPTÉE

4.5 Régie intermunicipale du Parc Régional des chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles – Règlement d'emprunt R021-2024 décrétant un emprunt de 272 812.50\$ pour la réalisation des travaux de construction de nouveaux modules d'hébertisme et de nouveaux sentiers pédestre qui seront utilisés pour le fat bike en saison hivernale – Autorisation

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu de la part de la Régie Intermunicipale du Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles, le règlement d'emprunt R021-2024;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement doit être approuvé par le Conseil municipal des municipalités constituantes avant d'entrer en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le règlement R021-2024 décrète un emprunt de 272 812,50 \$ nécessaire à la réalisation des travaux de construction de nouveaux modules d'hébertisme ainsi que des travaux de construction de nouveaux sentiers de randonnée pédestre pouvant être utilisé pour le vélo à pneus surdimensionnés, communément appelé « fatbike », en période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE ces constructions moderniseront et bonifieront l'offre d'activités offertes sur le site du Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles;

154-06-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le règlement numéro R021-2024 autorisant le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles à dépenser et financer une somme de 272 812,50 \$ sur un terme de 10 ans pour les travaux visant la construction de structures d'hébertisme, de sentier de randonnée et de structures logistiques (plateformes, passerelles et ponceaux);

QUE M. Daniel Arbour, maire et Mme Mélissa Charette, directrice générale, soient autorisés à signer tous les documents en lien avec cette demande.

ADOPTÉE

4.6 Octroi du mandat pour installation de thermopompes murales à l'hôtel de ville dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été faites pour remplacer le système de chauffage et de climatisation à l'hôtel de ville dans le cadre du PRABAM;

155-06-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat à Thermomax pour un montant de 34 850\$ + taxes.

ADOPTÉE

4.7 Octroi du mandat pour remplacement du système de chauffage au garage municipal dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été faites pour remplacer et démanteler le système de chauffage au garage municipal dans le cadre du PRABAM;

156-06-24

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat à Harnois Énergies pour un montant de 23 928.08\$ + taxes et à Services Pétrolier Harrisson pour le démantèlement du système actuel au montant de 2725\$ + taxes.

ADOPTÉE

4.8 Octroi du mandat pour réfection de l'escalier de secours à l'hôtel de ville dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été faites pour réparer l'escalier de secours en arrière de l'hôtel de ville dans le cadre du PRABAM;

157-06-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat à TRG Mécanique au montant de 3300\$ + taxes.

ADOPTÉE

4.9 Octroi du mandat pour prolongement du toit pour protéger l'escalier de secours dans le cadre du Programme daide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été faites pour prolonger le toit au-dessus de l'escalier de secours en arrière de l'hôtel de ville dans le cadre du PRABAM;

158-06-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat à Rival 3000 Inc. au montant de 5500\$ + taxes

ADOPTÉE

4.10 Demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec - Appui

CONSIDÉRANT la résolution numéro 139-05-2024 de la Municipalité de Sainte-Hélène de Bagot en demande d'appui à la Municipalité d'Upton pour la demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ) ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent déboursier 50 % des coûts pour le service de la SQ selon le règlement prévu à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la SQ ;

CONSIDÉRANT QUE les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée ;

CONSIDÉRANT QUE le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités ;

EN CONSÉQUENCE,

159-06-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander formellement au gouvernement du Québec une révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale

imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec et de transmettre la présente résolution aux instances suivantes, soit au ministère des Affaires municipales, au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à la Fédération des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec, aux MRC et Municipalités du Québec.

ADOPTÉE

4.11 Fusion des clubs de motoneiges de Sainte-Béatrix et de Saint-Jean-de-Matha – Demande pour occupation du local au garage municipal

CONSIDÉRANT QUE les Clubs de motoneige de Sainte-Béatrix et de Saint-Jean-de-Matha se sont fusionnés;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau club ils souhaite occuper le local au garage municipal qui était utilisé par le Club de motoneige de Sainte-Béatrix;

160-06-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter que le nouveau club motoneige utilise le « local motoneige » situé au garage municipal selon les mêmes modalités que le Club motoneige de Sainte-Béatrix, de plus;

QUE leur soit facturé les frais de chauffage du local.

QUE le conseil d'administration accueille au moins un résident de Sainte-Béatrix.

ADOPTÉE

4.12 Denrées Matha et ses voisins – Demande de contribution

161-06-24

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de contribuer un montant de 500\$ à Denrées Matha et ses voisins.

ADOPTÉE

4.13 La Manne Quotidienne – Demande de contribution

162-06-24

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de contribuer un montant de 500\$ à La Manne Quotidienne.

ADOPTÉE

4.14 Fondation québécoise du cancer – Demande de contribution

163-06-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de contribuer un montant de 250\$ à la Fondation québécoise du cancer.

ADOPTÉE

4.15 Municipalité de St-Côme – Demande de régularisation de la route et de la virée

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Côme nous a demandé de faire des améliorations au rang Petit-Beloeil pour qu'ils puissent continuer de procéder au déneigement et ainsi éviter des bris d'équipements

164-06-24 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre entente avec la Municipalité de Saint-Côme pour valider ce qui doit être fait et d'accepter de procéder à des travaux d'amélioration.

ADOPTÉE

5- Travaux publics

5.1 Accueil de la démission de François Bouchard au poste de manœuvre aux travaux publics

Dépôt Le conseil prend acte de la démission de M. François Bouchard au poste de manœuvre aux travaux publics, effective au 21 juin 2024.

Nous remercions M. Bouchard pour les deux années passées au sein de la municipalité et lui souhaitons la meilleure des chances dans ses nouveaux projets.

5.2 Octroi du mandat – Réfection de la voirie et remplacement de ponceaux sur les rangs Saint-Paul Ouest, Sainte-Agathe et Saint-Vincent conditionnellement à l'obtention du règlement d'emprunt

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a débuté des démarches pour procéder à la réfection des rangs Saint-Paul Ouest, Sainte-Agathe et Saint-Vincent ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est subventionné en partie par le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE nous avons déposé un appel d'offres sur SEAO pour ces travaux ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons obtenu 3 soumissionnaires dont voici les résultats avant les taxes;

Construction et Pavage Généreux inc.	3 071 906.73 \$
9306-1380 Québec inc.	3 090 317.72 \$
Groupe Colas Québec inc.	3 309 860.06 \$

165-06-24 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat à l'entreprise Construction et Pavage Généreux inc, soumissionnaire le plus bas conforme au montant de 3 071 906.73 \$ + taxes, conditionnellement à l'obtention du règlement d'emprunt.

ADOPTÉE

5.3 Réfection de la voirie et remplacement de ponceaux sur les rangs Saint-Paul Ouest, Sainte-Agathe et Saint-Vincent - Autorisation pour emprunt temporaire

166-06-24 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander une marge de crédit temporaire à la Banque Nationale pour un montant de 3 500 000\$ pour couvrir les dépenses.

ADOPTÉE

5.4 Octroi du mandat pour réfection de la route Petit-Beloeil

167-06-24

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner le mandat de réfection d'une partie de la route Petit-Beloeil à Groupe 769 inc. au montant de 13 500\$ + taxes.

ADOPTÉE

5.5 Signé Lavallée inc – Autorisation de paiement pour service de niveleuse – 11 129.58\$

168-06-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 11 129.58\$ à Signé Lavallée inc. pour du nivelage.

ADOPTÉE

6- Sécurité publique et civile

6.1 Acceptation des plans modifiés pour régulariser le talus près de la rue Panet et l'entrée de la nouvelle caserne

CONSIDÉRANT QUE des changements ont été demandés pour la configuration de la rue Panet;

169-06-24

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de changement DC-05 proposée par FNX Innov pour modifier le talus et élargir le rayon d'entrée de la caserne.

ADOPTÉE

6.2 Octroi du mandat à Bell Canada pour déplacement du piédestal et de l'hauban sur la rue Panet près de la 337

170-06-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le « Consentement des travaux sur commande » de Bell au montant estimé de 16 134.64\$ + taxes pour procéder au déplacement du piédestal et de l'hauban sur la rue Panet près de la 337.

ADOPTÉE

6.3 Construction de la nouvelle caserne - Autorisation pour emprunt temporaire

171-06-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander une marge de crédit temporaire à la Banque Nationale pour un montant de 4 060 000\$ pour couvrir les dépenses.

ADOPTÉE

6.4 Demande pour ajout d'un nouveau « pompier non-formé »

172-06-24

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande du chef pompier d'ajouter un nouveau pompier non-formé à l'équipe de pompiers actuelle. Nous souhaitons la bienvenue à M. Mikaël Bellehumeur au sein du service incendie de Sainte-Béatrix.

ADOPTÉE

6.5 Nouvelle caserne incendie - Octroi du mandat pour contrôle qualitatif des matériaux

173-06-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux à FNX-Innov au montant de 28 379.76\$ + taxes.

ADOPTÉE

6.6 GBI Experts-Conseils inc. – Autorisation de paiement pour conception, plans, devis et documents d'appels d'offres dans le cadre de la réfection des routes et remplacement de ponceaux sur Saint-Paul Ouest, Sainte-Agathe et St-Vincent – 7 128.45\$

174-06-24

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 7 128.45\$ à GBI Experts-Conseils inc. pour la conception, plans, devis et documents d'appels d'offres dans le cadre de la réfection des routes et remplacement de ponceaux sur Saint-Paul Ouest, Sainte-Agathe et St-Vincent

ADOPTÉE

7- Urbanisme et mise en valeur du territoire

7.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs, d'eaux usées - Mai 2024

Dépôt

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueduc, d'eaux usées du mois de mai 2024.

7.2 Appel d'offres commun GMR-2024-02 - Services d'élimination des déchets domestiques de certaines municipalités de la MRC de Matawinie (Axe 131) – Octroi du mandat

CONSIDÉRANT QUE

l'article 934.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., C-27.1) permet à une municipalité de s'unir à une autre afin d'obtenir des services et que cette union peut porter sur l'ensemble des actes ou sur une partie seulement de ces actes reliés à un éventuel contrat de service:

CONSIDÉRANT QUE

les municipalités de l'axe de la 131 se sont regroupées et ont délégué à la MRC la responsabilité de produire les documents d'appel d'offres requis pour l'élimination des déchets en tenant compte des données et des statistiques fournies par les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE

la MRC de Matawinie a procédé au lancement d'un appel d'offres public le 22 avril 2024 et que les

soumissions revues ont été ouvertes publiquement le 13 mai 2024;

CONSIDÉRANT QU' une seule soumission conforme a été reçue pour l'élimination des déchets, soit celle de EBI Environnement inc. au coût unitaire de 53,85\$/tonne (peu importe que le mandat soit de 3,5 ou de 5,5 ans);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont décidé solidairement d'adjuger des contrats distincts d'élimination des déchets, d'une durée maximale de 3,5 ans (avec une option de prolongation d'un an), et qu'elles assureront chacune le suivi de leur contrat spécifique;

EN CONSÉQUENCE,

175-06-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer à l'entreprise EBI Environnement inc. les services d'élimination des déchets pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027 au coût unitaire de 53,85\$/tonne, avec option de renouvellement, et ce, conformément aux Documents d'appel d'offres numéro GMR-2024-02- Services d'élimination des déchets de certaines municipalités de la MRC de Matawinie (Axe131);

D'AUTORISER le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents inhérents ce dossier.

ADOPTÉE

7.3 Appel d'offres commun GMR-2024-03 - Services de traitement des matières organiques de certaines municipalités de la MRC de Matawinie (Axe 131) – Octroi du mandat

CONSIDÉRANT QUE l'article 934.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q, C-27.1) permet à une municipalité de s'unir à une autre afin d'obtenir des services et que cette union peut porter sur l'ensemble des actes ou sur une partie seulement de ces actes reliés à un éventuel contrat de service;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de l'axe de la 131 se sont regroupées et ont délégué à la MRC la responsabilité de produire les documents d'appel d'offres requis pour le traitement des matières organiques en tenant compte des données et des statistiques fournies par les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matawinie a procédé au lancement d'un appel d'offres public le 22 avril 2024 et que les soumissions reçues ont été ouvertes publiquement le 13 mai 2024;

CONSIDÉRANT QU' une seule soumission conforme a été reçue pour le traitement des matières organiques, soit celle de EBI Environnement inc. au coût unitaire de 79,95\$/tonne (peu importe que le mandat soit de 3,5 ou de 5,5ans);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont décidé solidairement d'adjuger des contrats distincts de traitement des matières

organiques, d'une durée maximale de 3,5 ans (avec une option de prolongation d'un an) et qu'elles assureront chacune le suivi de leur contrat spécifique;

EN CONSÉQUENCE,

176-06-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer à l'entreprise EBI Environnement inc. les services de traitement des matières organiques pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027 au coût unitaire de 79,95\$/tonne, avec option de renouvellement, et ce, conformément aux Documents d'appel d'offres numéro GMR-2024-03 – Services de traitement des matières organiques de certaines municipalités de la MRC de Matawinie (Axe131);

D'AUTORISER le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents inhérents ce dossier.

ADOPTÉE

7.4 Octroi du mandat - Évaluation de la capacité résiduelle des systèmes d'assainissement des eaux usées et des systèmes de production d'eau potable de la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en plein essor et que la demande d'utilisation de nos réseaux d'eaux potables et usées est en constante évolution;

177-06-24

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire réaliser une étude d'évaluation de la capacité résiduelle des systèmes d'assainissement des eaux usées et des systèmes de production d'eau potable de la Municipalité par la firme EMS au montant de 21 500\$ + taxes

ADOPTÉE

7.5 Chemin Sainte-Béatrix - Demande de cession pour régulariser l'ancienne emprise de route

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande d'un citoyen pour régulariser une ancienne emprise de route traversant le lot 5 961 951;

178-06-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de régularisation et de céder gratuitement la portion de rue (ancienne).

QUE les frais inhérents à cette transaction soient totalement à la charge du demandeur ;

QUE soient autorisés le maire et la directrice générale à signer tous les documents en lien avec cette transaction ;

ADOPTÉE

7.6 Autorisation pour embauche d'un inspecteur au service de l'urbanisme et de l'environnement à temps plein

CONSIDÉRANT QUE le département d'urbanisme nécessite de plus en plus de suivis, d'inspection et d'analyse pour les demandes de permis;

CONSIDÉRANT QUE le poste à temps partiel ne répond plus à la demande;

179-06-24

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le poste d'inspecteur au service de l'urbanisme et de l'environnement devienne un poste à temps complet à raison de 35 heures par semaine.

ADOPTÉE

7.7 Autorisation pour embauche d'un opérateur en gestion des eaux à temps plein

CONSIDÉRANT QUE les rapports ministériels et les demandes de suivis aux eaux potables et usées sont de plus en plus exigeants ;

CONSIDÉRANT QUE le poste à temps partiel ne répond plus à la demande;

180-06-24

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le poste d'opérateur en gestion des eaux devienne un poste à temps complet à raison de 35 heures par semaine.

ADOPTÉE

7.8 Demande d'autorisation à la CPTAQ - #445446

ATTENDU QUE La société 9172-5523 Québec Inc. propriétaire des lots 5 962 358, 5 962 361, 5 962 557, 5 962 457, 5 962 614 et 5 962 875 situés dans la zone agricole de la municipalité de Sainte-Béatrix, lesquels totalisent une superficie approximative de 153,52 hectares ;

ATTENDU QUE La société 9172-5523 Québec exerce des activités agricoles de grandes cultures et d'élevage de bovin sur les lots sus mentionnés.

ATTENDU QUE La société 9172-5523 Québec Inc. s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole afin d'être autorisé à utiliser à des fins autres que l'agriculture, soit à des fins accessoires résidentielles, plus précisément pour une servitude d'eau permettant de continuer à approvisionner une résidence voisine qui peut être sommairement décrit comme suit :

DÉSIGNATION

Une partie du lot 5 962 358 d'une superficie approximative de 845 m. ca. (0.0845 ha), du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette.

ATTENDU QUE La société 9172-5523 Québec Inc alimente en eau depuis plusieurs années la propriété située au 701, rang du Mont-Saint-Louis (lot 5 962 355) dont les propriétaires actuels sont Roger Hénault et Jacynthe Boileau. Ces derniers et la

demanderesse souhaite signer une servitude de puisage d'eau et de tuyau afin de régulariser l'utilisation du puits situé sur le terrain de la demanderesse.

ATTENDU QUE Le bâtiment portant le numéro civique 705, rang du Mont-Saint-Louis et appartenant à la demanderesse s'approvisionne en eau par les tuyaux provenant de la résidence sise au 701 et fait l'objet d'une servitude de passage et de droit d'eau créée aux termes de l'acte publié à Joliette sous le numéro 118 444.

ATTENDU QUE la propriété de la demanderesse s'insère dans un milieu agricole homogène et dynamique caractérisée par des cultures fourragères et céréalières et des activités d'élevage, notamment bovine et avicole.

ATTENDU QUE Seule une petite parcelle du lot 5 962 358 sera utilisée à des fins autres que l'agriculture et ce, à des fins accessoires résidentielles. La partie impactée par la future servitude continue de servir à des fins agricoles pour la demanderesse, l'étable et la laiterie continueront d'abriter les bovins.

ATTENDU QUE L'autorisation recherchée concerne une petite parcelle de terrain dont la principale partie se situe sous la laiterie. Des activités agricoles continueront d'y être pratiquées. Il n'y a donc pas lieu de craindre que l'autorisation engendre des effets négatifs sur les activités agricoles existantes ou sur le développement des activités agricoles du secteur.

ATTENDU QUE Puisque sur les lots visés les mêmes activités que celles déjà existante continueront d'être exercées, l'autorisation recherchée et les usages en découlant ne créeront aucune contrainte additionnelle en matière d'environnement pour les établissements de production animale

ATTENDU QUE La poursuite des activités agricoles sur la parcelle de lot visée par la demande fait aussi en sorte qu'il n'y a pas lieu de craindre que l'autorisation affecte l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ;

181-06-24

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte et résolu à l'unanimité des conseillers présents de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'émettre à 9172-5523 Québec Inc. une autorisation permettant d'utiliser à des fins autres que l'agriculture une partie du lot 5 962 358, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette, contenant en superficie d'environ 0.0845ha et ce, à des fins accessoires résidentielles.

ADOPTÉE

7.9 Écocentre – Acceptation du protocole d'entente avec Sainte-Marcelline

182-06-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le protocole d'entente avec Sainte-Marcelline pour la location temporaire de l'écocentre pour la saison 2024 au montant de 36 750\$.

ADOPTÉE

9- Varia

10- **Période de questions**

Le maire répond aux questions des citoyens.

11- **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé.

183-06-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 21h00.

ADOPTÉE

Je, Daniel Arbour, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la directrice générale et greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 55.3 L.C.V

Daniel Arbour
Maire

Mélissa Charette
Directrice générale et greffière-trésorière